



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 22 MARS 2018

DELIBERATION N°2018.00080

CREATION D'UNE ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE RUE PIERRE LOTI A SAINT-ETIENNE - BILAN DE LA CONCERTATION

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 09 mars 2018

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 76

Nombre de pouvoirs : 16

Nombre de voix : 92

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER représenté par M. Gabriel BENIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT représenté par M. Hans ALBERT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE,

REÇU EN PREFECTURE

Le 03 avril 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20180131-D20180008010-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180403

M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT représentée par M. Raymond JOASSARD, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Jean-François BARNIER donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Paul CELLE donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Annick FAY donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Catherine ZADRA,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Anne-Françoise VIALLOON donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Henri BOUTHEON,
M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE,
M. Christophe FAVERJON, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Daniel JACQUEMET,
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU,
Mme Djida OUCHAOUA, M. Gaël PERDRIAU, M. Florent PIGEON, Mme Christine ROUX,
Mme Monique ROVERA, M. Lionel SAUGUES, M. Alain SCHNEIDER, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 22 MARS 2018

CREATION D'UNE ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE RUE PIERRE LOTI A SAINT-ETIENNE - BILAN DE LA CONCERTATION

I – PRESENTATION DU CONTEXTE

Saint-Etienne-Métropole projette la création d'une zone d'activités artisanales sur la commune de Saint-Etienne, sur le secteur Pierre Loti, dans le cadre de ses interventions au titre de la création de nouvelles zones d'activités économiques.

Cette zone d'activités proposera une programmation économique de 10 000 m² de surface au sol environ sur une surface totale d'environ 5 hectares.

Elle fait partie intégrante du projet de renouvellement urbain des Quartiers Sud Est de Saint-Etienne.

L'aménagement de la zone d'activités Pierre Loti est envisagé en 2 phases :

- 1^{ère} phase : aménagement, viabilisation et commercialisation du secteur Nord en perspective de l'extension du Village Motos Cycles limitrophe,
- 2^{ème} phase : aménagement et commercialisation du secteur Sud.

La première phase implique la modification du tracé de la voirie et des accès aux immeubles avoisinants. Elle a nécessité une enquête publique de voirie au titre de l'article L 141-3 du code de la voirie routière en vue du déclassement de la voie Loti actuelle.

La deuxième phase suppose la démolition du centre commercial de la Palle d'une part, des immeubles de MHSE actuellement occupés à hauteur de 78 % environ d'autre part.

Saint-Etienne Métropole a mené une démarche de concertation sur l'ensemble du projet conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme.

II – CONCERTATION MISE EN ŒUVRE

Saint-Etienne Métropole a souhaité mener l'enquête publique et la concertation de manière cohérente et conjointe.

Elles se sont déroulées du 08 au 22 janvier 2018, sur une période de 15 jours.

Pour mémoire, l'enquête publique a fait l'objet d'un avis affiché au siège de Saint-Etienne Métropole et à l'hôtel de ville de Saint-Etienne et inséré dans *La Tribune Le Progrès et l'Essor*. Un dossier d'enquête a été mis à disposition du public et 2 permanences du Commissaire Enquêteur se sont tenues le 08 janvier matin et le 22 janvier après-midi.

La concertation a été menée conformément à la délibération du 07 décembre 2017.

La réunion publique s'est tenue le jeudi 11 janvier 2018 à 18h à l'Espace Alfred Sisley à Saint-Etienne, sous la présidence de Monsieur Georges Ziegler, Vice-Président en charge du développement économique à Saint-Etienne Métropole et adjoint au Maire de Saint-Etienne, et de Madame Christiane Jodar, Adjointe à l'urbanisme à la Ville de Saint-Etienne.

Un avis administratif presse a été publié dans *La Tribune Le Progrès*, édition Saint-Etienne, le jeudi 04 janvier pour annoncer cette réunion publique.

Une note de présentation du projet a été rédigée spécifiquement dans le cadre de la concertation.

Sur l'ensemble de la période de concertation,

- elle a été mise à disposition du public au siège de Saint-Etienne Métropole, en Mairie centrale de Saint-Etienne et en Mairie de proximité *La Métare* de Saint-Etienne tout au long de la concertation. Un registre de concertation a été joint à cette note de présentation,
- elle a été mise en téléchargement sur le site internet de Saint-Etienne Métropole, dans l'onglet suivant <http://www.saint-etienne-metropole.fr/vie-democratique/les-enquetes-publiques/>. Cet onglet prévoit la possibilité pour le public de déposer une observation.

III – BILAN DE LA CONCERTATION

Aucune observation n'a été inscrite sur les registres de concertation. Seule une personne a émergé sur le registre de concertation mis à disposition en Mairie de proximité *La Métare*.

La réunion publique a rassemblé 11 participants.

Le projet d'aménagement n'a pas fait l'objet d'objections, ni sur sa vocation, ni sur ses principes d'aménagement.

Les questions du public ont porté plus particulièrement sur la reconfiguration de la rue Loti et le futur carrefour avec la rue de Terrenoire (gabarit, circulation bus notamment au droit du carrefour, fonctionnement au droit du Pôle Moto & cycles), l'accès au centre Nautique, la circulation de la ligne M4 (trajet et arrêt bus), la reconfiguration du bassin de rétention (abandon du principe de terrain de foot) et les délais de réalisation.

Les précisions et réponses ont été apportées en séance et n'ont pas suscité de débat.

Pour mémoire, l'enquête publique de voirie a fait l'objet d'un avis favorable du Commissaire Enquêteur pour le déclassement des parcelles HN221 et HN26, étape préalable à la réalisation de la première phase.

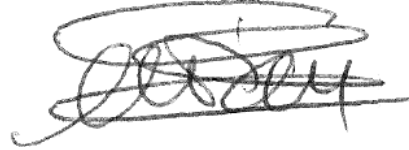
Ainsi, la concertation menée n'identifie pas d'objections au projet et permet d'envisager une issue favorable à la réalisation du projet.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **prend acte du bilan favorable de la concertation pour la création d'une zone d'activité économique rue Pierre Loti à Saint-Etienne,**
- **confirme la poursuite de l'aménagement de la zone d'activité par la SPL Cap Métropole, aménageur.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU